



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX



Communiqué de presse

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 17 octobre 2016 une note d'information définitive simplifiée relative à l'augmentation du capital de la société « AXA » réservée aux salariés du groupe.

L'augmentation de capital se fera par l'émission d'un maximum de 58 951 965 actions.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés de : Axa Assurance Maroc, Axa Assistance Maroc, Axa Assistance Maroc Services, Axa Crédit, Institut de formation et de développement professionnel AXA, Société de Gestion et de Surveillance (SGS), Axa Technologie Services, Axa France IARD, Axa France Vie et Avanssur.

La période de souscription/rétractation s'étalera du 18 au 19 octobre 2016 inclus. Le prix de souscription s'établit à 17.73 euros soit 192.48 DH.

La note d'information définitive simplifiée est complétée par :

- Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur du FCPE « Shareplan AXA Direct Global » compartiment «AXA Plan 2016 Global » inscrit auprès de l'AMF sous le code n° 990000117269 ;
- Le règlement du FCPE « Shareplan AXA Direct Global » ;
- L'avenant au règlement du P.I.A.G des sociétés d'AXA hors de France;
- Le document de référence inscrit auprès de l'AMF sous le numéro D.16-0233 en date du 31 mars 2016 ;

L'intégralité de la note d'information définitive simplifiée visée par l'AMMC ainsi que les documents précités sont disponibles aux sièges sociaux des sociétés mentionnées ci-dessus ainsi qu'auprès de la BMCI. Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site de l'AMMC: www.ammc.ma

CONTACT AMMC :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : OperationsFinancieres@ammc.ma

CP/EM/027/2016